

Afin de respecter les mesures de distanciation physique et conformément aux modalités prévues par l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 03 juin 2021 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire
- VU** la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique

**SOUS RÉSERVE** de la production d'une délibération par le Conseil municipal de **BERNIERES SUR**, sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans,

**VU** l'estimation en date du 17 mai 2021 réalisée par France Domaine,

**SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la Commune de **BERNIERES SUR MER** (Calvados), la partie Ouest de la Maison des Canadiens, sise 32 avenue des Français et cadastrée section **AC n°20** pour une contenance de 350 m<sup>2</sup>.

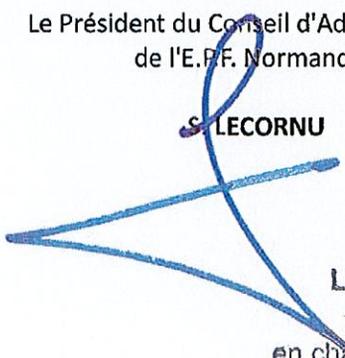
La Collectivité souhaite voir cet emblème du débarquement devenir un lieu mémoriel ouvert au public. Cet équipement public pourrait s'insérer dans une continuité d'établissements mémoriels sur les plages du débarquement.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

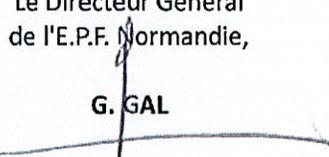
L'enveloppe projet est fixée à **531 300 € (Compte 924 632 – BERNIERES SUR MER « Maison des Canadiens »)**.

Le Directeur Général est autorisé à signer avec la Commune de **BERNIERES SUR MER**, une convention, fixant les modalités d'acquisition, de gestion et de cession des biens dans un délai n'excédant pas cinq années.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

 S. LECORNU

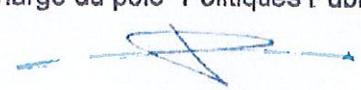
Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

 G. GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

29 JUIN 2021

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"

  
Dominique LEPETIT

Département du Calvados  
Bernières sur Mer



Code Opération : 924 632  
Surface : 350 m<sup>2</sup>



Sources : BD Ortho 14 - 2020 - IGN

Cartographie : N.M. (EPF Normandie) le 17/05/21

 Emprise concernée par l'opération

0 12,5 25 50 Mètres



Département du Calvados  
Bernières sur Mer



Code Opération : 924 632  
Surface : 350 m<sup>2</sup>  
Section : AC



Sources : Origine Cadastre 2021 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : N.M. (EPF Normandie) le 17/05/21

-  Emprise concernée par l'opération
-  Parcelles
-  Limites communales
-  Bâti
-  Sections cadastrales

Plan annexé à la convention signée le :

